

DEPARTEMENT
VAUCLUSE
CANTON
L'ISLE SUR LA SORGUE
COMMUNE
L'ISLE SUR LA SORGUE

PG/LG/PP/CJ/AP/RV
Direction Des Services Techniques
Secteur Gestion du Domaine Public

Mis en ligne le 21 février 2025

ARRETE DU MAIRE

OBJET : **AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNER** sis à L'ISLE SUR LA SORGUE au lieu-dit : place Xavier Battini afin d'effectuer un déménagement au droit du n° 3, rue Raspail.
Le mercredi 26 février 2025 de 13h00 à 16h00.

Le Maire de l'ISLE SUR LA SORGUE,

VU Le code général des collectivités territoriales et ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-4, L2213-1, -2, -4, -5, -6,

VU Le code de la route, et le Décret n° 92-1227 du 23 novembre 1992 modifiant certaines dispositions du dit code,

VU La demande formulée par Madame Louise Godin 3 rue Raspail 84800 L'Isle sur la Sorgue en date du 18 février 2025, instruite par le secteur Gestion du Domaine Public de la Direction des Services Techniques,

VU L'arrêté DAJ 2024-287 du 09 août 2024 visé en Préfecture le 12 août 2024 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Ludovic GERMAIN, 7^{ème} Adjoint au Maire,

VU L'avis favorable du service Prévention et Sécurité Opérationnelle,

VU L'avis favorable du Service Juridique,

CONSIDERANT Qu'il convient d'instaurer une autorisation temporaire de stationner au lieu-dit cité en objet, afin de permettre le déroulement d'un déménagement dans toutes les conditions de sécurité et de commodité pour les riverains et les usagers du domaine public.

ARRETE

ARTICLE 1 Le mercredi 26 février 2025 de 13h00 à 16h00 une autorisation temporaire de stationner au lieu-dit cité en objet sera autorisée pour permettre un déménagement.

